Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 30.10.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit weberepox design, Komp. A

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015249-a
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Le produit est destiné à des utilisations industrielles ou professionnelles.
Emploi de la substance / du mélange
Chimie de la construction
Couche époxy

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur :
Saint-Gobain Weber AG
Täfernstrasse 11b
CH - 5405 Baden-Dättwil
Phone:+41(0) 56 484 24 24 e-mail: sds.ch@saint-gobain.com
1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique Zurich,
Téléphone: 0041 (0)44 251 51 51 ou 145 (seulement en Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS07

Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl] phenoxy}methyl)oxirane
Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 30.10.2020

Nom du produit weberepox design, Komp. A

(suite de la page 1)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Résine composite à base de bisphenol A et F

Composants dangereux :		
CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 Numéro index: 603-073-00-2 Reg.nr.: 01-2119456619-26-xxxx	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	10-20%
CAS: 2425-79-8 EINECS: 219-371-7 Numéro index: 603-072-00-7 Reg.nr.: 01-2119494060-45-xxxx	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	2-5%
Numéro CE: 701-263-0 Reg.nr.: 01-2119454392-40-xxxx	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl) oxirane Numéro CAS alternatif: 9003-36-5 Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	2-5%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 011-005-00-2	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	1-2%

SVHC néant

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH2

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 30.10.2020

Nom du produit weberepox design, Komp. A

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
après inhalation :
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
après contact avec la peau :
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
après contact avec les yeux :
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
après ingestion :
Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie adaptées à l'environnement.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire autonome.
Autres indications:
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement personnel de protection
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Le produit ne doit pas parvenier dans les eaux, la canalisation ou la terre.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 30.10.2020

Nom du produit weberepox design, Komp. A

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage :
Protéger contre le gel.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Température de stockage recommandée : 5-30°C
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		
Oral	Derived No Effect Level	0,75 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	8,33 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		3,571 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	12,25 mg/m³ (worker systemic long term value)
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy) benzyl]phenoxy}methyl)oxirane		
Oral	Derived No Effect Level	6,25 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	104,15 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		62,5 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	23,39 mg/m³ (worker systemic long term value)
		8,7 mg/m³ (consumer systemic long term value)

Remarques supplémentaires:
La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fichede données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la
nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 30.10.2020

Nom du produit weberepox design, Komp. A

(suite de la page 4)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.
Protection respiratoire :
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.
Filtre respiratoire court terme :
Filtre A2/P2.
Protection des mains :
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants
Butyle
Nitrile, NBR
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux :
Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :
Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

Aspect:	
Forme :	Pâteuse
Couleur :	Divers, selon l'encrage
Odeur :	caractéristique
valeur du pH:	Non applicable.
Changement d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair	non applicable

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 30.10.2020

Nom du produit weberepox design, Komp. A

(suite de la page 5)

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité :	non déterminée
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
Test de séparation des solvants :	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Aucune.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / Conditions à éviter:
La lessive alcaline peut provoquer une vive polymérisation à des températures de 200°C.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Contact avec amines aliphatiques amène à une polymérisation irréversible sous un considérable developement de chaud.
Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines
Réactions aux agents d'oxydation puissants
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			
Oral	LD50	15.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	23.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 65997-16-2 Calcium_Aluminat-Klinker			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane			
Oral	LD50	>1.163 mg/kg (Rat)	

(suite page 7)

(suite de la page 6)

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

Effet primaire d'iritation :
de la peau :
Provoque une irritation cutanée.
des yeux :
Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation :
Peut provoquer une allergie cutanée.
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique :
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H412).

Type d'essai	Concentration active Méthode Evaluation
CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	
IC50/72h	1,7-1,8 mg/l (Fish)
LC50/96h	1,2-3,6 mg/l (Fish)
EC50/48h	1,1-2,8 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	9,4-11 mg/l (Algae)
NOEC (21d)	0,3 mg/l (Daphnia magna)
CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane	
LC50/96h	20 mg/l (Fish)
EC50/24h	75 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	160 mg/l (Algae)
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy) benzyl]phenoxy}methyl)oxirane	
LC50/48h	2,55 mg/l (Fish)
EC50/72h	1,8 mg/l (Algae)
NOEC (21d)	0,3 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
Comportement dans des compartiments de l'environnement :
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

(suite de la page 7)

Effets écotoxiques :
Remarque :
Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.
Nocif pour les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane			
EC 50 (3h)	100 mg/l (Activated sludge)		

Remarque : Le produit contient des substances qui désactives la boue activée.
Autres indications écologiques :

Indications générales :
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :
Durcissement du produit par mélange du composant durcissant. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas des déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.
Catalogue européen des déchets
Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

08 02 99	déchets non spécifiés ailleurs
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés :
Recommandation :
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 30.10.2020

Nom du produit weberepox design, Komp. A

(suite de la page 8)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA **Classe**	néant
14.4 Groupe d'emballage **ADR, IMDG, IATA**	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH) (Candidate List, Annexes XIV and XVII)
Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development
Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2020 Numéro de version 3 Révision: 30.10.2020

Nom du produit weberepox design, Komp. A

(suite de la page 9)

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.